ABONNEMENS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. 15
Un No. . . . . » » 20
Les abonnemens commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÉGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit des frontières de la Russie, 23 octobre :

Un article de la *Gazette de France*, reproduit par la *Gazette politique de Munich* et par la *Gazette universelle d'Augsbourg*, parle d'une grande conspiration qui aurait été tramée dans le corps d'armée du général Geismar; cette nouvelle est sans doute controuvée, car personne à Wilna n'a entendu parler de cette conspiration. Voici ce qui peut avoir donné lieu à ce bruit :

Après l'exécution de Roinarski et de ses complices, on a découvert que plusieurs officiers de la garnison de Wilna s'étaient rendus coupables de négligence dans le service, et avaient montré trop d'indulgence envers certains prisonniers. A la suite de ces désordres, on a congédié le général Kwidzinski, alors commandant de Wilna, et le colonel Bogdanowitsch, major de la place; plusieurs autres officiers compromis dans cette affaire ont été arrêtés, mais personne n'a été fusillé ni envoyé en Sibérie.

— On écrit de Berlin, le 24 octobre :

On lit dans le *Correspondant de Nuremberg* :

Le comte Edouard Radzynski, de Posen, fixe dans la *Gazette d'Augsbourg* une prime de 100 louis pour celui qui peut prouver que l'archevêque de Posen est descendu dans son hôtel (celui du comte); de plus une prime de 100 louis pour celui qui pourra prouver que l'archevêque a trouvé chez lui (le comte) une réunion de messieurs, et enfin, une prime de 1000 louis à celui qui pourra prouvé qu'il y a eu chez lui une seule dame.

Il est accordé une année de temps, depuis le 20 octobre 1839 jusqu'au 20 octobre 1840.

— On écrit de Constantinople, le 16 octobre :

Les nouvelles de Syrie sont avantageuses pour Méhémet-Ali. Les druses aigris par les levées forcées de recrues ont fui dans les montagnes, et s'y préparent à une résistance désespérée. D'un autre côté, Méhémet a été obligé d'avoir recours à des emprunts forcés, les emprunts volontaires faits à un intérêt très-élevé chez les négocians, ne suffisant plus à ses dépenses. Il paraît qu'il a donné l'ordre dans l'Yemen de faire revenir une grande partie des troupes égyptiennes.

Le nouveau sultan montre depuis quelque temps beaucoup d'activité. Il s'occupe pendant une grande partie du jour des affaires de l'état. Il visite beaucoup d'établissemens publics, où il stimule le zèle des fonctionnaires par des cadeaux.

Les flottes réunies à l'entrée des Dardanelles ont déjà souffert du mauvais temps, et il a été résolu par les commandans qu'elles iraient chercher momentanément une autre station. La flotte française a choisi Mytilène. Dans aucun cas, elles ne s'éloigneront des Dardanelles pendant l'hiver. Elles attendent au contraire des renforts considérables et paraissent ne pas vouloir abandonner l'archipel.

Il paraît que Méhémet-Ali a ordonné à Ibrahim de quitter Marasch et de rentrer avec son armée dans les positions qu'il occupait avant la bataille de Nésib. Il paraît que son quartier-général sera transféré de nouveau à Alep. On prétend que c'est la France qui a donné ce conseil à Méhémet-Ali, alléguant qu'ainsi il se rendrait les puissances plus favorables et rendrait les négociations ultérieures plus faciles.

Hier soir, il s'est déclaré, dans le quartier avoisinant la mosquée du sultan Bajazet, un incendie qui a dévoré 400 maisons.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 24 octobre :

« S. A. R. l'archiduc palatin, qui a assisté à plusieurs conférences tenues ici relativement aux affaires de Hongrie, est reparti pour Presbourg. Il paraît décidé que la diète de Hongrie sera dissoute. La chambre des députés a envoyé à la table des magnats des propositions qui sont de nature à rendre impossibles tout rapprochement entre les deux chambres. L'archiduc palatin reviendra sous peu à Vienne pour y passer une partie de l'hiver. »

FRANCE. — Paris, le 4 novembre.

La chambre des mises en accusation a rendu hier son arrêt dans l'affaire des soixante-deux voleurs : cinquante-cinq ont été renvoyés devant la cour d'assises et sept mis en liberté.

— Voici une nouvelle qu'il faut s'empresser de publier : il s'agit d'une mesure qui honore infiniment un de nos prélats. Mgr. l'évêque de Saint-Briene vient d'interdire expressément aux maisons religieuses d'éducation de son diocèse, de se livrer au commerce de la librairie.

— M. le maire de la ville d'Avesnes vient d'adresser à ses administrés une lettre qui a pour but de calmer les inquiétudes qu'ont fait naître, dans ses derniers temps, l'augmentation progresssive des céréales et la malveillance qui s'est efforcée d'exagérer ou plutôt de dénaturer les faits. L'honorable magistrat annonce que le prix moyen du blé froment, dans le département du Nord, est aujourd'hui de 26 fr. l'hectolitre, tandis que, l'année dernière, pour la première quinzaine du mois de novembre, il était de 26 francs 65 centimes. M. le maire d'Avesnes en conclut que, selon toute probabilité, la hausse subie récemment par les céréales va disparaître graduellement.

— On dit ce matin que l'ex-impératrice des Français, l'archiduchesse Marie-Louise, est morte à Parme. Cette nouvelle nous paraît prématurée.

— Le général Bernard, aide-de-camp du roi, ancien ministre de la guerre, est dangereusement malade au Palais-Royal. On dit même qu'il était hier au soir à toute extrémité.

UN HORRIBLE ATTENTAT.

Une dame Bertaut, tenant un petit restaurant rue Meslay, avait pour unique domestique une jeune fille d'environ dix-sept ans, pauvre enfant abandonnée à la charité publique, et que la brave dame avait retirée de l'hospice des Enfans-Trouvés, bien que ses facultés intellectuelles fussent très-peu développées, et que sa simplicité approchât presque de l'idiotisme. La jeune Louise, malgré son peu d'intelligence et de vivacité, suffisait au service de la dame Bertaut, qui avait soin de ne la charger que de choses faciles et ne la laissait jamais sortir que pour aller passer quelques momens à l'église, dont les cérémonies et l'appareil paraissaient seuls produire quelque impression sur cette imagination endormie ou inerte.

Hier, après le service du restaurant terminé, et lorsque tous les habitués étaient partis, la dame Bertaut fut tout étonnée de ne pas voir Louise; elle la chercha dans toutes les dépendances de la boutique, l'appela dans la cour et dans la rue, mais inutilement. Une heure s'était écoulée, et l'inquiétude de la dame Bertaut était au comble, lorsqu'elle vit revenir Louise le visage décomposé, les vêtemens en désordre, transie de froid, et pouvant à peine, à travers ses larmes et ses sanglots, articuler quelques mots.

Voici ce qu'il fut possible de recueillir au milieu de ses récits confus et faits sous l'empire de la souffrance et de la terreur.

Parmi les habitués du restaurant, trois jeunes gens des plus assidus étaient les nommés Letellier et deux de ses amis, connus l'un sous le nom d'Adolphe, et l'autre sous le titre de l'*acteur*, parce qu'il est, dit-on, attaché à quelqu'un des petits théâtres du boulevard. Hier, comme d'ordinaire, les trois amis étaient venus prendre leur repas, et deux seulement se retirant d'abord, Letellier était demeuré seul à la table.

En ce moment personne ne se trouvait plus dans la boutique si-non Louise et lui, et il s'était mis à parler à la pauvre fille de l'église, de l'une des chapelles, de la beauté des madones : il avait ainsi attiré son attention sur les seuls objets capables de l'impressionner, puis il lui avait dit que si elle voulait le suivre chez lui, dans la même rue, quelques maisons plus bas, il lui donnerait de belles images de la Vierge, des bouquets bénits, des statues. La malheureuse s'était laissée prendre à ses promesses, et il l'avait attirée ainsi dans son domicile, voisin en effet, et situé rue Meslay, no 51, au 5e étage.

Une fois Louise arrivée là, une horrible scène de violences et de débauche s'était passée. Les deux amis de Letellier, Adolphe et l'*acteur*, l'attendaient dans sa chambre, dont ils avaient sans doute une double clé. Tous trois s'étaient emparés de la pauvre fille, l'avaient dépouillée de ses vêtemens, avaient accompli un horrible et triple attentat, puis les misérables l'avaient renvoyée mourante.

Sur cette déclaration, empreinte d'un irrécusable caractère de vérité, et que Louise a répétée devant le commissaire de police, des mandats ont été décernés contre les auteurs de ce crime odieux. Déjà Letellier est placé sous la main de la justice et bientôt sans doute ses deux complices seront également en état d'arrestation.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspondance particulière.*)

On écrit de Madrid, le 28 octobre :

La situation est toujours la même. Les débats sur l'adresse se prolongent avec la même vivacité. L'opposition y met de l'acharnement. MM. Olozaga, Caballero, et surtout Calatrava, se distinguent par la violence de leurs attaques contre le ministère.

— On nous mande de Paris qu'il est question dans cette ville d'une affaire d'emprunt espagnol et que le ministère français s'associerait à cette operation. La base de l'entreprise consisterait à céder à la France les Iles Philippines moyennant une somme qui serait comptée à notre gouvernement pour les frais de la guerre. Nous ne pensons pas que le ministère espagnol ait pris quelque part à une affaire aussi ignoble; du moins si nous en jugeons par les détails qui nous parviennent, nous ne nous arrêterons pas à combattre un tel bruit.

(*Eco del Comercio* du 27 octobre.)

— On écrit de Bayonne, le 1er novembre :

On apprend, de la frontière, que le vicaire d'Astigarraga, village situé entre Oyarrun et Hernani, s'est mis à la tête d'une guerrilla de 100 hommes. Il a, dit-on, surpris près de Cestona un détachement de Peceteros. Ce vicaire s'était, en 1833, déclaré l'un des 1ers partisans de don Carlos avec le marquis de Val Despina.

— Les membres de la commission de liquidation de l'ex-légion étrangère au service de l'Espagne, composée de MM. le colonel de Ferrary, le lieutenant-colonel Galant, faisant les fonctions de commissaire de guerre, le major Andonau et le capitaine Clet viennent d'arriver à Bayonne, ayant terminé leur liquidation. Les personnes qui auraient des intérêts à faire valoir relativement à la légion étrangère, peuvent maintenant s'adresser à l'ambassadeur d'Espagne à Paris. (*S. des P.*)

— Une lettre écrite de la frontière de la Catalogne, le 25 octobre, et publiée dans le *Journal de Toulouse*, porte ce qui suit :

Les carlistes arrivés dans la nuit du 23 octobre à Esterry, au nombre de cinq cent, sous les ordres de Bepelo, avec le projet de se jeter dans la vallée d'Aran pour y lever des contributions, ont immediatement abandonné le pays et se sont retirés vers l'intérieur. La vallée d'Aran n'ayant pu payer les contributions qui lui avaient été imposées, ils ont emmenés plusieurs ôtages. On assure qu'ils ont aussi emporté tout le fer qu'ils ont pu trouver, et fait des levées d'hommes dans chaque commune.

— D'après les derniers rapports, Cabrera laissant Morella à Cantavieja bien fortifiée, s'est établi dans les montagnes. Il serait possible que l'on songeât à faire prendre aux troupes leurs quartiers d'hiver.

— On écrit de Bordeaux, 1er. novembre :

« M. le marquis de Monti, chargé, dit-on, d'une mission diplomatique d'une haute importance, par la cour de Rome, au-

---

Feuilleton.

LES AMOURS DU CHEVALIER DE PLENOCHES
ET DE MADEMOISELLE QUATRE SOUS.

Suite. — (Voir le POLITIQUE des 29, 30 octobre et 5 novembre.)

VII.

Malheur et désespoir de Plénoches. — Comment le valet Champignon le détourne de se tuer. — Tout n'est jamais perdu pour un amoureux.

En arrivant à Paris, M. Quatre-Sous fit appeler Vertamont, et le présenta sur-le champ à sa fille, en disant que c'était là le mari qu'elle aurait. La demoiselle fit une moue dédaigneuse en regardant le prétendu des pieds à la tête, et lui demanda si ce n'était pas lui qu'on nommait, par sobriquet, *Plume-d'Oie*.

— Il est vrai, répondit le galant, ce surnom m'a été donné parce que je fais plus de besogne, à moi seul, que tous mes confères ensemble. Je m'en ris et n'en gagne pas moins mes dix mille livres, bon an mal an.

— Et moi, monsieur, je me ris de vos dix mille livres, je vous déclare que j'ai donné mon cœur à un autre.

— Ce sont propos de fillette en colère, interrompit M. l'auditeur. N'y prenez pas garde, monsieur Vertamont, et ne laissez pas de faire votre cour; la mignonne s'adoucira, elle rendra justice à vos bonnes qualités, et son cœur vous reviendra tout naturellement, lorsqu'elle ne verra plus ce muguet farci de ruban, qui l'a ensorcelée.

— Mademoiselle a vécu parmi les petits-maîtres de M. le prince, reprit Vertamont en ricanant; nous ne savons pas tourner, comme eux, les fadaises de romans, ni jeter les hauts cris pour un madrigal; nous ne savons pas mettre l'épée au poing pour un oui ou pour un non, et singer les héros d'Amadis; mais nous ne vendons point nos châteaux pour les convertir en habits brodés, nous n'avons pas le luxe sur les épaules, et la misère au logis. Nous tenons de bons morceaux sonnant dans nos buffets, et ne craignons pas l'avenir. Nous laissons à nos enfans une profession avec de l'argent, et non pas une rapière pour tout bien, avec leur chemin à faire. Vous avez donc envie d'être duchesse, mademoiselle?

— Mon Dieu! s'écria Mlle. Quatre-Sous qui perdait patience, je sais bien que le tabouret n'est pas fait pour moi; mais est-ce donc une si grande ambition que de ne pas vouloir un mari aussi mal bâti que vous l'êtes? D'ailleurs, votre personne et votre esprit me sont déplaisans; si vous continuez à me vouloir épouser malgré ce que je vous dis là, j'en aurai plus mauvaise opinion de vous. Je suis votre servante, monsieur, et je vous déclare que je vous verrai le moins qu'il me sera possible.

Mlle. Quatre-Sous rentra dans sa chambre sans écouter les ordres de son père, qui la voulait retenir.

— Nous n'avons pas trop bien réussi pour le premier jour, dit M. l'auditeur; mais les choses iront mieux demain. Revenez dîner avec nous, et tenez ferme; il serait étrange, qu'avec mon agrément et tout le loisir désirable d'entretenir ma fille, vous ne vinssiez point à bout de lui plaire.

Vertamont revint assidûment dans la maison, et continua son jeu maladroit, de tourner en dérision la jeunesse de Coulommiers, en sorte qu'il n'était guère plus avancé dans les bonnes grâces de sa prétendue le quatrième jour que le premier,

Au bout de ce temps on eût avis que Plénoches était arrivé à Paris. Le chevalier, avec sa sagesse accoutumée, voulait tout d'abord couper la gorge à Vertamont, battre Montanglos et forcer le logis de M. Quatre-Sous; mais on lui représenta que ce n'était pas le moyen d'obtenir une fille que d'assommer ses parents.

M. de Longueville avait fait donner à Plénoches sa promesse de mariage par le père gardien des capucins. Des gens de chicane, qu'il s'en alla visiter, lui promirent de tirer bon parti de cette pièce. La demoiselle n'était pas encore majeure, sa signature n'avait pas grand poids; mais celle de la mère était chose de conséquence. On fit une opposition en bonne forme au mariage avec M. Vertamont, et puis les parties convinrent entre elles de choisir des arbitres qui jugeraient le cas sans qu'on pût revenir sur l'arrêt. Pendant huit jours que durèrent les délibérations, Mlle. de Longueville fit écrire par le duc son père, à tous les arbitres, pour leur recommander les intérêts de son protégé. C'étaient des gens de robe, mais jaloux de M. l'auditeur à cause de sa morgue. Leur arrêt condamna le père à payer au chevalier de Plénoches la somme de quatre mille livres à moins qu'il ne lui voulut donner sa fille.

— Vertudieu! s'écria notre auditeur, quatre mille livres pour avoir la permission de marier ma fille à qui bon me semble! je ne donnerai pas seulement un quart d'écu.

Cependant Mlle. de Longueville, qui ne voyait le plus ordinairement, en toutes choses que des matières à se divertir, écrivit une lettre de félicitations à Plénoches, en le priant de faire instances pour qu'on lui donnât ses quatre mille livres, ou la demoiselle promise, afin, disait-elle, de tâcher que le dépit rendit encore plus comique la figure du vieux robin. Le chevalier trouva un sergent qui dressa une sommation en bonne forme. La princesse eut bien ri, si elle eût pu voir la mine de Quatre-Sous au moment où il lut cette sommation; mais une méchante idée prit aussitôt naissance sous la perruque de M. l'auditeur, et, du coup, les espérances de notre héros en furent terriblement endommagées.

Le père Quatre-Sous s'en alla montrer cette pièce à sa fille.

— Voilà un bel amour que vous avez inspiré, ma chère enfant! lui dit-il; votre chevalier demande ses quatre mille livres, et renonce à votre main pour ce prix-là. Il préfère encore à votre personne accompagnée d'une dot, cette somme ronde sans mariage. Tous ces hommes ne songent qu'à l'argent. Avec une douzaine de filles ainsi séduites, le chevalier se fera bientôt une fortune. Vertamont est plus généreux que lui car il paiera volontiers pour vous épouser ce que votre amoureux réclame.

M. l'auditeur ayant mis sous les yeux de sa fille la sommation de Plénoches, vint à bout sans peine de lui faire envisager la chose de ce vilain côté. L'ignorance de notre héroïne en matière de chicane, rendait cette supercherie facile à un vieux retors comme il l'était. La pauvre petite en devint toute pâle et se mit à pleurer.

— Ne te désole point, ma mie, lui dit M. Quatre-Sous. Tu sauras, par l'expérience, que l'amour de l'argent est au fond de tous les cœurs, et qu'il ne se faut point fier aux tendres discours des jeunes gens; la vie est pleine de ces tromperies. Je te donnerai un honnête mari qui t'aimera pour toi et non pour tes écus; si ce n'est Vertamont ce sera un autre pour qui tu n'auras pas de répugnance et que nous choisirons ensemble.

— Si M. Plénoches est indigne de moi, répondit la demoiselle en redoublant ses pleurs, il m'importe peu d'avoir M. Vertamont ou tout autre pour mari.

M. Quatre-Sous se croyant en veine de réussir, courut chez Vertamont et lui conta ses malices.

— A présent, lui dit-il, pour achever de gagner l'estime de ma fille, il vous faut payer noblement les quatre mille livres.

— Ouais! dit Vertamont en devenant jaune comme un louis d'or; ce n'est point ma faute si votre femme a fait la sottise de signer une promesse. C'est à vous de payer.

— Est-ce que vous n'épouseriez pas bien ma fille pour quatre mille livres de moins? reprit le père.

Vertamont resta coi devant cet argument; mais, en retrouvant le fil de ses idées, il riposta par un argument aussi beau.

— J'épouserais, en effet, votre fille si elle avait quatre mille livres de moins; mais, comme vous ne la pouvez marier à personne sans donner cette somme à M. Plénoches, en supposant que nous ne puissions pas nous accorder, vous seriez de même obligé de payer pour prendre un autre gendre. C'est donc bien à vous qu'il appartient de lâcher l'argent.

— Fort bien! répliqua le père; mais je ferais de même à un autre gendre la condition de payer pour avoir ma fille, ainsi votre excuse ne vaut rien.

— Mais, je n'ai pas d'argent.

— Je vous en ferai prêter.

— Au diable! cela me coûtera des intérêts.

— Vous êtes un vilain, monsieur Vertamont.

— Et vous un avaricieux, monsieur Quatre-Sous.

Après d'autres propos galans de gendre à beau-père, ils tombèrent enfin d'accord. M. l'auditeur promit de donner un présent de six cents livres au premier enfant qu'aurait sa fille, et Vertamont consentit à payer les dommages-intérêts. Il en alla parler à sa prétendue en homme sans délicatesse; mais notre héroïne, plus touchée de son malheur que de tout le reste, n'y prit pas garde et consentit à signer le contrat.

Plénoches était, un matin, enfermé chez lui; il s'ennuyait de ne pouvoir pénétrer auprès de sa maîtresse, et de n'en avoir aucune nouvelle. Un projet d'enlèvement commençait à lui bien mûrir dans l'esprit, lorqu'il reçut la visite d'un laquais noir qui lui apportait quatre mille livres.

— Qu'est-ceci? dit-il en changeant de visage.

— C'est l'argent que vous avez demandé, monsieur le chevalier. Mon maître, le conseiller Vertamont, vous l'envoie et vous prie d'en donner quittance.

Quittance! quatre mille livres! reprit Plénoches effrayé. Il va donc épouser Mlle. Quatre-Sous?

près de Cabrera et du comte d'Espagne, est arrivé hier à Bordeaux. Ce diplomate est descendu à l'Hôtel de la Paix, où des appartemens avaient été retenus à l'avance.

Cortès. — *Discussion de l'adresse.*

Dans la séance du 25, de la chambre des députés, M. *le ministre des finances* a répondu aux reproches de l'opposition relativement aux finances. La guerre nous a mis dans la nécessité de faire d'énormes dépenses; mais la pacification du pays vient de faire un grand pas et la perspective est aujourd'hui plus riante par les créanciers de l'état. Bientôt nous allons pouvoir sortir d'une position violente. Personne n'ignore que le gouvernement n'a pas pu trouver en Espagne ni au-dehors les ressources nécessaires pour faire face aux besoins antérieurs. On a parlé de l'effet que pourrait produire l'augmentation de 200 millions à notre crédit, et l'on dit que le taux de la bourse pourrait s'en ressentir. Je ne le pense pas; avant la présentation de ce projet, il existait une autorisation des cortès pour contracter un emprunt de 500 millions effectif et à l'époque où cette autorisation fut donnée, on supposait un capital nominal de 600 millions. Une opération faite publiquement par le gouvernement avec toutes les garanties possibles ne peut pas affecter le crédit. Pour répondre au reproche qui nous est fait d'avoir perçu les contributions sans autorisation, nous n'avons besoin que de nous retrancher dans la constitution même; loin de la violer, nous la respectons; elle est dans notre cœur; nous avons souffert pour elle et nous n'avons pas d'autre drapeau que celui de la liberté.

Lorsque le gouvernement, suppléant à l'oubli des cortès, a décrété le paiement de la moitié de la dime par anticipation pour l'entretien du clergé, il a répondu aux exigences du moment; il était impossible d'attendre 3 mois, les cortès ne devant pas se réunir avant. On dit au ministère qu'il devrait se retirer, parce qu'il n'est pas du progrès, parce qu'il n'appartient pas à l'opinion représentée par la majorité de la chambre. Mais le cabinet a fait des progrès dans l'œuvre de la pacification; il a marché dans la voie de la liberté. Oui, messieurs, sans la paix, point de liberté. Lorsque le cabinet a contribué à donner la paix au pays, je ne vois pas pour quel motif on ferait peser sur lui un vote de censure.

Après quelques observations présentées par le ministre de la guerre qui soutient que les ressources étant insuffisantes, divers services de son ministère ont dû souffrir, M. *Arguelles* s'élève contre la politique extérieure du cabinet. Peu importe au pays, dit-il, que les puissances étrangères soient mieux renseignées sur la légitimité de notre reine, elles ne peuvent nous faire aucun mal. Le gouvernement doit, avant tout, avoir présent à l'esprit, que les erreurs en politique aboutissent à une lutte ou à une soumission. Le prétendant existe encore avec sa descendance, il a excité les sympathies d'un parti puissant, les souscriptions se multiplient tous les jours; le gouvernement doit penser que le prétendant est un instrument dont l'Europe peut se servir pour nous faire la loi et nous ravir les fruits de notre victoire. Le prétendant est en France avec 6 à 7000 hommes.

N'allez pas croire la paix assurée, quand il existe dans un royaume voisin tant d'élémens de perturbation de notre tranquillité. Les ministres de France n'ont pas contracté vis-à-vis de nous l'obligation de nous tirer de l'inquiétude où nous devons être plongés. On dit que l'on veut tranquilliser les Espagnols en exigeant de don Carlos une renonciation. Ceci n'est pas rassurant, qui n'a rien ne peut rien abandonner, et d'ailleurs le prétendant pourrait dire que cette renonciation est insignifiante, ayant été faite en pays étranger.

Il est donné lecture d'un amendement au 4me paragraphe de l'adresse. Cet amendement, signé par MM. Arguelles, Diaz Gil, Ferro Montaos et Mendizabal, est ainsi conçu : « Le congrès espère que le gouvernement de cette grande nation s'efforcera de lui assurer en Europe la place à laquelle il a droit, et qu'il n'adoptera rien qui puisse ternir de près ni de loin son indépendance et sa dignité. » La séance est levée.

—

M. Montoya a présenté quelques observations sur le crédit public et sur l'opportunité d'amortir la dette et de répartir les biens nationaux entre les braves de l'armée.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 5 novembre.

Le roi a reçu une lettre de cabinet, par laquelle S. A. I. le Landgrave et prince souverain de Hesse-Hombourg lui fait part du mariage de madame la princesse de Hesse (Caroline-Amélie-Elisabeth,) avec S. A. le prince Henri XX, prince régnant de Reuss-Greitz.

— M. le général comte de Cruquenbourg, aide-de-camp de S. M. le roi des Pays-Bas, avec toute sa famille, M. le général comte Lens et M. le général baron de Roye Wichen sont arrivés en cette ville et descendus à l'*Hôtel de Suède*.

— On écrit de Cologne, le 2 novembre, que la veille M. Goblet y a passé, venant de Wisbaden et se rendant à Aix-la-Chapelle.

—

Avis. — *Paiement des pensions.* — Le ministre des finances informe les intéressés qu'à dater du 11 novembre courant, le paiement du troisième trimestre 1839 des pensions civiles, ecclésiastiques, civiques et militaires, inscrites sur le grand livre, sera ouvert chez les directeurs du trésor dans les diverses provinces.

Bruxelles, le 4 novembre 1839. L. Desmaizières.

—

Bruxelles, le 5 novembre. — (3 heures). — La baisse de Paris sur l'actif espagnol était connue avant la bourse, on peut même dire que contre-coup de la réaction de Londres, elle était escomptée à l'avance. On croyait qu'elle serait plus forte. Les affaires ont été assez animées. Ouvert à 26 1/2 le cours a monté à 26 11/16 A. 3/4 fait 3/4 P. et ferme 26 13/16 7/8.

Primes à un mois 27 1/4 dont 1 P.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4 P., 5 p. c. 101 P., 4 p. c. 92 5/8 P., 3 p. c. 71 1/4 P. Société Générale titres en nom fl. 730 A., Société de Mutualité 1018 75 (101 7/8) A., Banque Foncière 855 [85 1/2] A.

Malgré qu'elle fut très chargée, la liquidation s'est faite avec facilité.

Rien de changé en huiles.

Anvers, deux heures 3/4 — par voie télégraphique — Ardoin 26 15/16 7/8.

Amsterdam. 4 novembre. — (5 heures.

A l'ouverture de la bourse, les fonds nationaux étaient plus faibles et les cours plus bas qu'hier; quelques achats au comptant et à termes en Intégrales, ranimèrent néanmoins les transactions et relevèrent les cours qui étaient plus fermes à la clôture; les principales opérations ont porté sur les intégrales. On a fait également beaucoup d'affaires en actions de la Société de Commerce; cependant les cours de ces valeurs ne subirent que peu de variation, ils se sont maintenus pendant la bourse à 166; à la clôture quelques ventes majeures les ont fait tomber à 165 1/2. Peu d'activité s'est manifestée dans les fonds étrangers et les cours sont restés stationnaires. On a fait passablement d'affaires en Ardoin qui étaient assez fermes, par contre les coupons étaient très-faibles.

Dette active 2 1/2 p. c. 51 7/16 11/16 3/4, 5 p. c. 99 98 7/8 99, billets de chance 25 5/16 7/16, syndicat 4 1/2 p. c. 92 3/4 5/8, actions de la société de commerce 166 165 5/8 166 1/8 165 1/2. Ardoin 27 3/16 1/4, coupons 22 21 5/8.

LIÉGE, LE 6 NOVEMBRE.

La régence, dans sa séance d'hier, a procédé à la nomination des médecins de l'état-civil. Au premier tour de scrutin les voix s'étant partagées entre MM. Defooz, Detienne, Trillet et Vaust, fils, on a du recourir à un scrutin de ballotage, et M. le docteur Defooz, à qui il n'avait manqué d'abord qu'une seule voix, pour obtenir la majorité, à réuni au second tour de scrutin 18 voix sur 22 votans. M. Defooz a été nommé médecin de l'état-civil. Nous ne pouvons qu'approuver ce choix, qui, nous n'en doutons pas, obtiendra l'assentiment général.

MM. Detienne et Trillet, ayant obtenu chacun 11 voix au second scrutin, le premier, plus âgé, a été nommé.

Les journaux de Paris rapportaient ces jours derniers des faits de nature à compromettre l'avenir des chemins de fer en France, et à faire reculer les capitalistes les plus intrépides, par l'impossibilité qu'il y aurait d'évaluer les dépenses de ces chemins. Il s'agissait de l'exagération des demandes faites par les propriétaires de terrains nécessaires au rail-way de Bâle à Strasbourg et de la déplorable facilité avec laquelle le jury chargé de prononcer entre les propriétaires et la compagnie, avait non-seulement adjugé aux premiers tout ce qu'ils demandaient, mais était allé souvent encore plus loin, en leur allouant plus qu'ils n'exigeaient. Nous voyons aujourd'hui, par les journaux de Londres, que si en Angleterre les propriétaires montrent parfois la même avidité qu'en France, les jurys d'expropriation comprennent beaucoup mieux que sans porter atteinte au droit de propriété, il faut se garder d'écraser les compagnies qui dotent le pays de communications si favorables au développement de la propriété. Les directeurs d'un établissement de charité de Glascow demandaient 44 mille livres sterlings pour la cession d'un terrain nécessaire au rail-way d'Edimbourg à Glascow; avant de comparaître devant les arbitres établis par la loi, ils avaient déjà réduit leur demande à 10 mille livres, et le jury n'a accordé que 873 livres, ou seulement la cinquantième partie de la somme primitivement réclamée.

— Les habitans de la Campine voyent avec regret que l'on ne met pas encore la main à l'œuvre de la nouvelle route pavée de Diest à Turnhout, décrétée par arrêté royal et mise en adjudication depuis longtemps. Outre l'avantage que la Campine doit retirer de ce pavé, dont le département des travaux publics avait approuvé l'adjudication dans le courant de l'été, l'on croit devoir fixer l'attention de ce département sur l'utilité qu'il y aurait encore à employer bien des bras inactifs en ce moment et à fournir de quoi subsister à bien des malheureux, à l'entrée de la saison rigoureuse.

L'*Indépendant* a prouvé par calculs établis sur le nombre des suffrages obtenus par les libéraux en 1836 et 1839, que le résultat des dernières élections communales atteste un véritable progrès dans les idées de modération.

En rapportant cette circonstance, l'*Espoir* ajoute : « Dans » son zèle pour le défense du ministère, l'*Indépendant* donne » deux élus au *Politique*, tandis qu'il est ici à la connaissance » de tout le monde qu'un seul des candidats portés par le *Politique* et le *Courrier de la Meuse* a été élu, M. De Longrée, » candidat d'affection de ce dernier journal. On voit la confiance » que méritent les calculs du journal ministériel. »

Nous demanderons à l'*Espoir* qui veut bien nous concéder un candidat, M. de Longrée, à quel journal appartenait la candidature de M. Constant, repoussé par l'*Espoir* et par le *Journal de la Province*; certes, elle appartenait bien encore au *Politique*; et nous dirons à notre tour: *on voit la confiance que méritent les assertions du journal l'Espoir.*

— On lit dans l'*Alsace*, journal de Strasbourg du 30 octobre:

« Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la position de l'industrie cotonnière en Alsace n'est pas aussi alarmante qu'on l'établissait dans les articles insérés dans les journaux de Paris.

» L'atteinte récente que vient de recevoir le monopole de coton et la petite baisse qui en est résultée ont déjà un peu amélioré cette situation, il y a tout lieu d'espérer pour la prochaine campagne un nivellement de prix entre la matière première et les produits des manufactures, sensiblement avantageux à ces derniers. La maison Nægely n'a pas suspendu un seul instant ses travaux, et continue à occuper le même nombre d'ouvriers. Les intérêts qui se lient à ce vaste et bel établissement sont trop bien compris pour que l'on ait même à redouter une pareille calamité.

» Nous trouvons des renseignements tout à fait identiques dans le journal de Malhouse.

— On lit dans l'*Industriel alsacien :*

« La filature Ch. Nægely et compagnie n'a pas cessé un seul instant de travailler. Les embarras qu'un établissement aussi colossal a dû inévitablement éprouver par la prolongation d'une crise qui affecte toutes les industries, ont été promptement levés, grâces aux sacrifices que se sont imposés les principaux actionnaires; aujourd'hui il marche avec plus d'activité et d'assurance que jamais. Nous ne craignons pas de le dire ici : la chute de la filature Ch. Nægely et compagnie eût été pour notre ville le signal d'une affreuse catastrophe. La secousse a été un peu rude, nous en convenons; mais l'union qui règne parmi nos industriels et nos négocians a rendu faciles les arrangemens qu'il convenait de prendre en pareille occurence. Une main puissante, aidée du concours unanime des sociétaires, a rendu cet établissement à toute sa splendeur; et, en cette circonstance, M. Nægely a recueilli le témoignage le plus flatteur de l'estime que sa loyauté, sa haute capacité, inspirent à tous ceux qui peuvent l'apprécier. »

— Un missionnaire anglais vient de publier un livre curieux sur la Nouvelle-Galles du Sud, qu'il appelle le monde renversé. Voici comment il justifie ce titre bizarre.

« En Australie, le vent du nord est chaud et le vent du midi froid; le vent de l'ouest le plus malsain, et le vent d'est le plus salubre; les vallées sont froides et stériles dans les mêmes lieux où le sommet des montagnes est chaud et fertile. Les cygnes y sont noirs et les aigles sont blancs; on y voit une espèce de taupe ovipare qui allaite ses petits, qui a un bec de canard, et porte à la jambe postérieure un dard vénimeux; une autre espèce est armée par derrière de plusieurs rangs de pointes semblables à celle du porc-épic. C'est là qu'on trouve le kangurou qui s'aide de sa queue pour marcher, et porte ses petits dans une poche. Les chiens de la Nouvelle-Hollande ont la tête du loup, la taille du renard, et n'aboient jamais.

La morue se pêche dans les rivières, et la perche dans la

— La chose est faite, monsieur. On a célébré le mariage ce matin, à Saint-Germain-des-Prés.

A ces mots, Plénoches prit ses armes, enfonça son chapeau sur ses yeux, et sortit sans écouter le laquais de Vertamont, ni les cris de son valet Champignon, qui voyait bien le désespoir où il était.

Dans son premier transport, notre héros voulait courir auprès de son infidèle, pour l'accabler de reproches; c'est le besoin le plus pressant d'un amant abandonné : mais il paraît que ses idées se brouillèrent en chemin, car il se trouva, au bout d'une heure, dans la campagne, au bord de la rivière, sans savoir comme il y était venu.

— Puisque le ciel m'a conduit là, dit-il, c'est une preuve qu'il faut que je finisse mes jours dans cette eau. Je me vais faire sauter la cervelle avec un pistolet, en me jetant dans la rivière.

Heureusement, il y avait en cet endroit quelques roseaux, et notre chevalier, qui voulait rendre le dernier soupir en un lieu net et propre, tira sa rapière pour abattre les herbes. Pendant cette opération, son valet Champignon accourut bien à propos.

— Que faites vous donc là, monsieur le chevalier? dit-il.

— Je vais me tuer, répondit Plénoches en continuant de faucher.

— Vous tuer! monsieur le chevalier, et pourquoi, je vous prie? de quelle utilité sera-ce pour vos amours?

— Pour mes amours, il n'y a plus rien à faire; je me veux donc détruire, n'ayant à espérer que des soucis en ce monde.

Le valet Champignon employa les meilleurs raisonnemens pour détourner son maître de ce dessein; mais, voyant qu'il ne réussissait point, il s'avisa de lui donner une raison de fou, qui ébranla Plénoches sur-le-champ :

— Ce n'est point vous même qu'il faut tuer, mais bien plutôt votre rival, monsieur le chevalier. Quand vous lui aurez donné de votre épée dans le ventre, votre maîtresse sera veuve.

Notre héros cessa tout aussitôt de faucher en écoutant cela.

— Elle sera veuve, poursuivit Champignon, et partant libre de vous épouser. D'ailleurs, il n'est point douteux qu'on ait employé des supercheries, ou peut-être la violence, pour la marier à ce pincemaille de conseiller. Il sera toujours assez tôt pour vous faire enterrer, quand vous aurez éclairci la chose, et j'ai peine à comprendre qu'un gentilhomme de votre mérite cède ainsi la place à un ladre robin, sans lui rompre seulement une côte ou deux.

— Tu as, pardieu! raison, répondit le chevalier. Je veux soulager ma douleur en cassant les épaules à ce Vertamont. Retournons à Paris, et faisons résistance contre le malheur. J'étais un grand ingrat de me vouloir tuer, car il me reste encore des ressources et l'amitié de Mlle. de Longueville, qui aurait eu du chagrin de ma mort.

Avant de rentrer dans la ville, Plénoches exhala quelques plaintes qui eussent fait honneur au *berger extravagant*; puis il reprit son humeur naturelle, et songea aux moyens de s'expliquer avec son infidèle.

On ne doit point s'étonner que, dans sa cruelle situation, il lui soit passé des chimères par l'esprit; mais, du moins, il fit trêve aux gémissemens, et se prépara mûrement et en homme de bon sens a commettre des folies.

Le premier soin de Plénoches fut d'envoyer Champignon jaser avec les gens de Vertamont, pour reconnaître les habitudes de la maison, et recueillir les bruits publics sur la façon dont le mariage s'était fait. Son dépit fut extrême lorsqu'il apprit la ruse de M. Quatre-Sous, et la méchante idée qu'on avait donnée de lui à sa belle.

Il n'est pas de persévérance comparable à celle d'un amant qui s'est mis en tête un projet. Plénoches se posa, un matin, en faction devant le logis de Vertamont, résolu à n'en bouger de tout le jour. Le conseiller sortit sur le midi pour aller à ses affaires.

— Monsieur, lui dit notre héros en l'abordant avec civilité, vous m'avez noirci dans l'opinion de votre femme d'une manière lâche et honteuse. Il se peut que vous fussiez aussi amoureux d'elle que je le suis, et que toutes les voies vous soient bonnes pour arriver à vos fins; mais, à présent que vous avez gagné la partie contre moi, je prétends faire savoir à votre femme que je ne méritais point de perdre son estime. C'est assez pour moi de la voir mariée à un autre, sans qu'elle me méprise encore. Veuillez donc m'apprendre à quel moment il vous plaira de me donner accès auprès de Mme. Vertamont.

— Ma femme n'est point de la cour, monsieur; elle ne veut voir que les personnes de sa condition. Nous ne sommes pas dignes de recevoir des gentilshommes de votre qualité.

— Ne raillons pas, monsieur, je vous prie. Vous m'avez entendu : quand faut-il que je me présente chez vous?

— A la Chandeleur, monsieur le chevalier, à la Chandeleur ou aux vendanges.

— J'aurais désiré, monsieur, m'expliquer avec Mme. Vertamont, avant que de démêler mes comptes avec vous; mais, puisque vous me refusez ce plaisir, je commencerai donc par ce qui vous regarde. Nous aurions, s'il vous plaît, à nous couper la gorge au soleil de demain

— Au diable! je n'ai point envie de me faire couper la gorge.

— Je m'en doutais, que vous étiez tout ensemble un traître, un menteur et un poltron, M. Vertamont; mais je saurai bien vous contraindre à tirer l'épée. Faites provision de patience, car je vous en ferai souffrir de toutes les façons.

— Je me battrai avec mes armes, M. Plénoches, c'est-à-dire la plume en main, avec les procureurs pour seconds.

— Ah! vous ne riez plus, lorsqu'il s'agit de votre peau, monsieur le plaisant; c'est pourtant bien de l'honneur que je vous fais, de vouloir croiser le fer avec un pied-plat comme vous, M. de l'écritoire.

— Tant d'honneur ne m'est point nécessaire, monsieur de la bourse vide.

— Je vous aurais déjà donné des coups de bâton, si je ne respectais le nom que porte votre femme, monsieur de l'écu rogné.

— Un bon procès vous mettrait à la raison, monsieur de la poche percée.

— Je me moque de la chicane, monsieur du parchemin.

— Et moi, des voies de fait, monsieur de l'expédient.

— Ne vous en prenez qu'à vous-même de ce qui vous arrivera, monsieur de la main crochue.

— Ma femme sera bien gardée, monsieur du crédit perdu.

— Au revoir, monsieur de l'usure.

— Serviteur, monsieur de la dette criarde.

Il n'est tel, comme on sait, qu'un avare qui se met en frais pour ouvrir largement sa bourse; M. Vertamont, averti des intentions du chevalier, assembla ses valets et leur fit une belle distribution d'argent pour les exhorter à bien garder la maison. Plénoches leur fut signalé afin qu'on lui montrât visage de bois s'il venait à paraître; mais les domestiques de tous tems ont eu l'intelligence *épaisse* comme disait Mme. de Rambouillet.

Le soir même du jour où il s'était querellé avec notre héros, au milieu de la rue, M. Vertamont conduisit sa femme à la Comédie. En arrivant à l'hôtel de Bourgogne, le mari descendit le premier de son carosse de louage; Plénoches, qui se trouvait là, mit aussitôt la tête à l'autre portière :

— Madame, dit-il, c'est un grand sujet de désespoir pour moi que votre infidélité. J'aurais déjà mis fin à ma triste vie, si je ne savais qu'on m'a dépeint à vos yeux sous de vilaines couleurs. Une fois que j'aurai pu vous parler pendant une heure et vous prouver combien on m'a calomnié, je mourrai satisfait.

— Venez donc, ma chère, cria Vertamont. Ne voyez-vous pas que je vous attends?

— Hélas! répondit la dame au chevalier, j'ai déjà mille raisons de regretter ce que j'ai fait. Je suis coupable envers vous, mais le ciel m'en punit sévèrement. Vous êtes bien vengé du mal que je vous ai causé.

— Holà! madame la conseillère, cria le mari, est-ce que vous dormez?

— Je vous aime encore à cette heure, reprit Plénoches, pour souhaiter de me venger. Puissiez-vous être heureuse loin de moi!

— Voyez un peu si elle bougera de place! dit Vertamont.

— Heureuse! reprit la dame; cela n'est pas possible, chevalier.

— A qui donc parlez-vous? demanda le mari.

— Ah! reprit Plénoches, ma peine serait moins amère, si je savais du moins que vous n'avez pas donné votre cœur à un autre.

— Corbleu! s'écria Vertamont, êtes-vous folle de me laisser ainsi les pieds dans la boue!

— Mon cœur ne sera jamais à personne.

Le mari perdit patience. Il remonta dans le carosse, et mettant le nez à l'autre portière, il se trouva en face de Plénoches.

— C'est donc pour causer avec ce galant que vous me faites faire le pied de grue, dit-il en colère. Eh bien! vous ne verrez point la comédie, madame.

Vertamont donna l'ordre à ses gens de retourner à son logis. Au moment où le carosse partait, Plénoches, mettant un louis dans la main du valet, monta derrière. Il entra ainsi jusque dans la cour de M. le conseiller. Le mari allait descendre, lorsqu'il aperçut encore le visage du chevalier à la portière.

— Mais c'est donc un diable rouge! s'écria-t-il.

— Je n'ai pas fini, madame, dit Plénoches. Sachez que, malgré votre manque de foi, malgré tous les maris du monde et les sujets que je devrais avoir de vous haïr, je ne renoncerai jamais au bonheur de vous plaire.

VIII.

Les conseils de Mademoiselle de Longueville. — Plénoches commet une belle extravagance.

M. Vertamont redoubla de soins à garder sa femme et ne la perdit pas de vue un seul instant, ce qui ne contribua qu'à irriter sa femme, et à se faire

mer. On y voit des serpens ailés, des poissons qui déploient des ailes larges et tachetées comme celles d'un oiseau et les replient comme les chauves-souris. L'ortie s'élève à la hauteur d'un grand arbre., tandis que le peuplier ne dépasse pas la taille d'un petit arbuste. L'humble fougère porte des tiges de 25 pieds, et étend horizontalement ses branches larges de cinq à six pieds, en forme de parasol. L'oiseau qui ressemble le plus à la volaille de nos basses-cours porte la queue en éventail comme le paon, et en forme de lyre. L'émen ou cassoar est un oiseau gigantesque comme l'autruche, au lieu de plumes, sa peau est couverte d'une espèce de poil. La plupart des arbres perdent annuellement leur écorce et les feuilles demeurent perpétuellement sur les branches. Le ciel est presque toute l'année sans nuages, et les maisons des gens les plus pauvres sont bâties en bois de cèdre comme le palais du roi Salomon. Ce n'est pas tout, en Australie l'été commence au 1er novembre, et finit au 1er mars l'hiver comprend les mois de juin, de juillet et d'août; enfin, les naturalistes y ont observé des arbres sans fruits, des fleurs sans parfums et des oiseaux sans voix.

On lit dans le *Fanal* :

Une des inventions les plus utiles de cette année, est celle du baron de Richemont, pour souder le plomb au chalumeau.

Comme la plupart de nos plombiers ont paru révoquer en doute la possibilité d'opérer certaines soudures dont ils ne peuvent sortir avec le fer et l'étain, nous avons, dans leur intérêt, fait déposer dans nos bureaux une trentaine d'échantillons qui portent la solution de toutes les impossibilités de ce genre. Les industriels peuvent donc venir les apprécier à l'imprimerie du *Fanal*, nous nous ferons un devoir de leur montrer gratuitement, en attendant qu'ils puissent les voir au musée du gouvernement.

— Tous les mois on publie à Londres l'état de la situation moyenne de la Banque d'Angleterre pendant les douze semaines précédentes ; tous les trois mois on publie également l'état de la circulation des billets des Banques particulières. D après le dernier état qui vient d'être publié et qui comprend le trimestre du 29 juin au 28 septembre, la circulation moyenne des *private Banks* (Banques en commandites) aurait été de 6,917.657 livres et celle des *Joint Stocks Banks* (Banques autorisées) de 4,167,513 livres, ensemble 11,084.970 livres. Cet état constate, chose assez remarquable, une diminution de douze cent mille livres sterlings comparativement à la circulation du trimestre fini le 29 juin.

PORT D'ANVERS.

Le mouvement du port d'Anvers pendant le mois d'octobre venant d'expirer, offre les résultats suivans : arrivages 132 navires de mer jaugeant 21,692 tonneaux soit en moyenne, 164 tonneaux par navire ; divisés ainsi par pavillons : belges 27, français 1, américains 2, anglais 21, néerlandais 5, suédois 2, norwégiens 9, hanovriens 26, prussiens 5, lubeckois 2, mecklenbourgeois 19, oldenbourgeois 1, hambourgeois 1, sarde 1, russes 3, kuiphausiens 2; et par pays de provenances : France 5 (2 belges), Angleterre 30 (18 belges), Amérique 3, Nord 76 (4 belges), Hollande 8 (7 belges), Brésil 3 (2 belges), Ile de Cuba, Turquie et mer Noire 5.

Les bateaux à vapeur entrant dans le tonnage total pour 1778 tonneaux ont fait 11 voyages et amené 261 passagers, savoir : l'*Antwerpen* (242 tonn.), 1 voyage de Londres, 50 passagers, la *Princesse Victoria* (627 tonn.), 3 voyages idem, 59 passagers; *le Soho* (576 tonn.), 4 voyages idem, 142 passagers; *le Bruges* (524 tonn.), 2 voyages de Hambourg, 6 passagers; *la Princesse Victoria* 1 voyage idem, 4 passagers.

On comptait le 1er novembre à Anvers, 266 navires, savoir : dans les deux bassins 153, dans les canaux 73, le long des quais et en rade 60.

PORT D'OSTENDE.

Pendant le mois d'octobre sont entrés au port d'Ostende, avec des chargemens divers, y compris les bateaux à vapeur, et non les chaloupes de la grande pêche, 61 navires, ensemble d'un tonnage de 8637 tonneaux, savoir : belges 15, anglais 27, norwégiens 10, mecklenbourgeois 3, hanovriens 4, suédois 1, danois 1. Total, 61.

Pendant ledit mois, sont sortis dudit port, y compris les bateaux à vapeur, 69 navires, d'un tonnage de 10176 tonneaux, savoir : belges 20, anglais 30, français 1, norwégiens 8, mecklenbourgeois 3, hanovriens 1, prussiens 2, danois 3, russes 1. Total, 69.

Vingt chaloupes de la grande pêche nationale ont apportés pendant le mois d'octobre, savoir : 17 du Doggerbank, 724 tonnes morue salée ; 2 de Feroë et l'Islande, 162 tonnes id. ; 1 de la pêche du nord, 223 tonnes harengs salés. Total, 1109 tonnes poissons salés.

Le prix moyen de la morue du Doggerbank a été par tonne de fr. 37 50 c. ; idem celle de Feroë, 26 84; idem celle d'Islande, 25 38; idem celle du hareng, par tonne, 37 76; idem par demi-tonne, 20 75.

Le nombre des voyageurs débarqués à Ostende, venant de l'Angleterre, en 23 voyages, par bateaux à vapeur et non par bâtimens à voiles, s'est élevé, pendant le mois d octobre à 293 personnes. Celui des voyageurs embarqués à Ostende pour l'Angleterre, en 26 voyages, par les mêmes moyens, s'est élevé, pendant ledit mois, à 548 personnes.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 5 novembre. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Piercot, Tombeur, Constant, Bellefroid, Mouton, Lhoest, Despa et Forgeur.

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre est lu et approuvé.

M. le bourgmestre lit l'analyse des pièces adressées au conseil depuis sa dernière séance :

1. Arrêté royal autorisant la régularisation des angles de la rue des Augustins.

2. M. A. Cresson, docteur en médecine, demande qu'on considère comme non avenue sa requête tendante à être nommé vérificateur des décès.

3. Approbation par la députation de la délibération du conseil communal qui alloue 519 francs 50 centimes à payer au sieur Dernier pour terrain incorporé à la voirie.

4. MM. Fassin, Lemoigne et Mathieu demandent la place de professeur de seconde latine au collége.

5. Le sieur Crahay, pensionnaire de la fondation d'Arcis à Rome demande que la ville lui accorde un subside.

6. Les receveurs aux entrées et les buralistes des taxes municipales demandent une indemnité pour frais de bureau.

7. Compte du bureau de bienfaisance pour 1838.

8. Signification faite à la requête de la famille de Libotton qui déclare interjeter appel du jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Liége le 14 juillet dernier, au sujet de la propriété des terrains longeant le quai de la Sauvenière au-dessus du canal dit la Rivellette.

Une discussion s'engage entre MM. Fleussu et Koeler, relativement à la question de savoir si les membres du collége feront partie de droit de la commission du budget.

Le premier soutient l'affirmative, le bourgmestre et les échevins pouvant éclairer l'examen ; le second la combat en s'appuyant sur l'exemple de la députation permanente du conseil provincial qui ne fait partie d'aucune commission, et y assiste sans voix délibérative pour y donner des renseignemens.

M. Hanquet appuie M. Fleussu et demande que le collége n'ait pas voix délibérative.

Après cette discussion, le conseil décide qu'à l'exemple des années précédentes, la commission sera composée de 12 membres, au nombre desquels pourront se trouver le bourgmestre et les échevins.

Il y a 19 votans, M. Lhoest n'étant entré en séance qu'après le dépouillement du scrutin.

Voici le résultat :

MM. Hanquet, 17 voix; Lambinon 16; Despa 16; Lion 16; Dethier 16; Tilman 15; Piercot 15; Chefneux 15; Capitaine 15; Koeler 14; Delexhy 15; Wasseige 11.

Le conseil autorise le collége à verser à la commission du théâtre le 1er. tiers du subside; l'une des conditions mises à ce subside, c'est que tous les artistes tombés soient remplacés. Cette condition n'est pas remplie, quant à ce qui concerne la seconde chanteuse : mais il résulte de la correspondance avec des agens de théâtre qu'une demoiselle Masson se trouve engagée pour l'emploi de seconde chanteuse.

On accorde des crédits supplémentaires de 3940 fr. à la commission des hospices pour réparations faites à divers bâtimens et notamment à l'hospice de Cornillon. Le conseil majore également le crédit porté au budget des hospices pour travaux imprévus à faire aux divers bâtimens.

La députation permanente du conseil provincial demande l'avis du conseil communal de Liége sur une délibération de l'autorité locale de Grivegnée, établissant au profit des indigens une taxe sur les divertissemens publics.

Le conseil décide qu'il sera demandé à la députation que ce réglement ne soit appliqué ni aux courses de chevaux ni aux fêtes que la ville d'accord avec la Société du Casino donnerait à ce local.

On se fonde sur ce que les courses ont pour but l'amélioration des races de chevaux, et que les bals du Casino se lient à ce plaisir public.

Les rapports sur ces quatre dernières affaires ont été présentés par M. Hanquet.

MM. Forgeur, Piercot et Tombeur entrent en séance.

M. Hanquet, organe des commissions du contentieux et de comptabilité, rend compte de l'examen d'une demande des hospices, tendante à aliéner les biens immeubles qu'ils possèdent dans les provinces du Limbourg et du Brabant.

Deux questions ont été soulevées :

Cette vente n'est-elle pas contraire aux intentions du donateur?

En cas de négation sera-t-elle avantageuse aux hospices ?

Ces deux points ont été résolus d'une manière affirmative.

Il a été reconnu que les revenus des hospices seraient augmentés de 1340 fr. attendu que ces immeubles contenant 70 bonniers produiraient 105,525 fr. qui, à 4 p. c. donneraient le bénéfice indiqué sur les taux en nature, en vertu desquels 69 locataires les occupent maintenant.

Un avis favorable sera donné sur la proposition des hospices qui tend à obtenir l'autorisation de vendre les 70 bonniers de terre qu'ils possèdent dans le Limbourg et le Brabant, à percevoir comptant les 2/5 du prix, et à constituer les 3/5 restant en rentes remboursables après 30 ans.

Cette décision a été prise par 17 voix contre 3, celles de MM. Fleussu, Capitaine et Lion, (Les autres membres avaient quittés.)

M. Leroyer nous prie de faire connaître les pièces nouvelles qu'il se propose de faire jouer aux jours indiqués plus bas. Nous formons le vœu qu'aucun accident ne vienne empêcher les représentations. Car malheureusement jusqu'ici il est peu de spectacles annoncés qui aient pu avoir lieu

Vendredi 8, l'Article 960, vaudeville.
Lundi 11, Gabrielle, comédie-vaudeville.
Vendredi 15, un Vaudevilliste, id.
Dimanche 18, le Protégé, vaudeville.
Vendredi 23, Michel, comédie-vaudeville.
Lundi 26, la Fiancée du Brigand.
Vendredi 30, au grand théâtre, Gaspardo, dra me.

Nous apprenons que l'administration théâtrale de notre ville vient d'engager Mlle. *Masson-Dalti*, en qualité de seconde chanteuse. On dit du bien de cette artiste qui connaît parfaitement les rôles de son emploi. Elle doit arriver à Liége du 10 au 12 courant.

VILLE DE LIÉGE

Le collége des bourg mestre et échevins rappelle aux habitans que, d'après l'art. 86 du réglement du 30 août sur les bâtisses, les façades ne peuvent être peintes que de l'une des couleurs dont les échantillons se trouvent déposés au bureaux des travaux publics (où ils sont soumis à l'inspection du public) et qui se composent de nuances comprises entre la couleur pierre de sable et le vert réséda-clair.

Il rappelle également qu'une autorisation préalable est nécessaire pour badigeonner, crépir ou plâtrer les façades et autres constructions longeant la voirie.

Le bourgmestre, *J.-J. Tilman.*

La dame Marie Kaufmanne demande l'autorisation d'ajouter une seconde chaudière à la machine à vapeur qui existe dans sa fabrique de cardes, située derrière St.-Thomas.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 30 octobre 1839.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Demain jeudi 7 novembre, la seconde représentation (abonnement courant) du BRASSEUR DE PRESTON, opéra comique en 3 actes. — Le GARDIEN, vaudeville en 2 actes.

La FOIRE de SOUMAGNE, fixée au 10 novembre, tombant cette année un DIMANCHE, est REMISE au lendemain LUNDI 11 novembre 1839.

Le bourgmestre, H.-J. DESSY.
Par le collége, le secrétaire, A LEONARD.

détester un peu plus. Cependant, privé de voir sa bien-aimée, et ayant fait en vain pour cela mainte et mainte tentative, Plénoches sentait sa cervelle fermenter horriblement, sans qu'il y parût beaucoup à sa figure et à ses manières. Trois gentilshommes, qui arrivaient de Coulommiers, lui apportèrent un jour une lettre de Mlle. de Longueville.

» Mon pauvre chevalier, lui écrivait la princesse, que me vient-on d'apprendre ? Vous vous en allez dépérissant d'ennui et d'amour. C'est un grand souci pour moi, qui vous aime et vous estime fort. Je n'oserais vous exciter à sortir de l'inaction, si l'on ne m'eût appris, en même temps, que notre chère demoiselle Quatre-Sous était aussi malheureuse et fâchée de son sort, que vous l'êtes du vôtre. J'y ai songé toute une nuit, et voici ce que je crois vous devoir conseiller : Il faut que vous preniez un parti, soit en renonçant à votre maîtresse, soit en ayant recours à tous les moyens en votre pouvoir pour l'enlever. Le premier parti est le plus sage et, par cette raison, je doute qu'il soit de votre goût ; cependant, je vous en ferai comprendre le bon côté. Vous nous reviendrez à Coulommiers. L'amitié du duc, mon père, et celle que je vous porte, vous tireront de peine avec l'aide du temps, ce sûr consolateur des amants infortunés. Nous vous trouverons une femme digne de vous. Je sais bien que la seule pensée de donner votre cœur à une autre que votre maîtresse, vous révoltera d'abord ; mais des exemples sans nombre ont prouvé que la chose n'était pas impossible. Le second parti que je vous propose vous plaira davantage, et si vous l'adoptez, nous nous pourvoirons en cour de Rome pour faire annuller ce mariage, qui est le fruit d'une indigne tromperie. Quel que soit votre penchant, décidez-vous au moins avec promptitude, et ne vous laissez point mourir de consomption. Si je ne vous connaissais à fond, et si je m'étais arrêtée, comme la plupart de vos amis, à cette écorce trompeuse, qui vous a valu la réputation d'un homme grave, je vous approuverais de rester courageusement dans les souffrances ; mais, entre nous, la vie que vous menez est contre votre naturel. Revenez à vous, si vous ne voulez que nous pleurions bientôt votre mort. Ce serait une grande sottise au chevalier de Plénoches, que d'être sage avec obstination dans l'affaire qui lui tient le plus au cœur, lorsque la folie le doit tirer de peine. Soyez donc tout à fait sage, comme un philosophe de l'antiquité, ou bien, reprenez vos allures d'habitude, et faites-vous fou comme je vous ai connu. En deux mots, ou renoncez à votre maîtresse, ou servez à M. Vertamont un plat de votre invention.

» Vous trouverez, dans les deux cas, l'appui que vous peuvent donner mon crédit et mon amitié. Je ne veux point que la semaine s'achève sans que nous vous ayons à Coulommiers. Je vous donne ma main à baiser, et suis

» Votre affectionnée,

» CLÉLIE (1) DE LONGUEVILLE. »

— Eh bien ! chevalier, dirent les jeunes gens qui avaient apporté cette lettre ; qu'allez-vous résoudre ?

— C'est à présent, répondit Plénoches, que je suis un fou de vivre, comme je le fais, dans les soupirs. Mes yeux s'ouvrent enfin, messieurs ; la princesse m'a rendu un signalé service, en me rappelant à moi-même. Vous plairait-il de me prêter les mains, pour mener à bien une petite aventure ?

(1) La princesse prenait ce surnom à cause de son goût pour l'exercice du cheval. Son véritable nom était Geneviève.

— Nous sommes à vous, chevalier ; nous connaissons votre prudence et votre courage. Commandez et nous obéirons. Que voulez-vous entreprendre ?

— Un enlèvement, messieurs.

— Cela nous convient. Quel jour choisissez-vous pour le coup de main?

— Celui qui nous éclaire et l'heure présente,

— Bon cela ! il ne faut pas remettre au lendemain ; et comment allons-nous faire ?

— Pardieu ! marcher tout droit au logis de Vertamont, mettre sa femme dans un carosse, et partir.

— C'est admirable !

Il n'y avait pas deux heures d'écoulées, quand un carrosse gris, comme étaient tout ceux de louage, s'arrêta devant la maison de Vertamont. Plénoches et les trois gentilshommes en descendirent et traversèrent, d'un pas mesuré, les cours et les vestibules. M. le conseiller les vint recevoir en haut des degrés :

— Que demandez-vous, messieurs? dit-il en avisant son ennemi. Je n'accepterai point de duel et ne connais que les voies processives.

— Il ne s'agit pas d'un duel, monsieur, répondit le chevalier. Je viens entretenir un instant Mme. Vertamont en votre présence ; il faut bien que je vous fasse ma visite et mes complimens de noce.

— Je vous en dispense, monsieur.

— Et où serait la civilité, monsieur Vertamont? Votre femme est une ancienne connaissance à moi ; je lui viens faire mon présent de mariage.

— Elle n'en a que faire.

— Pardonnez moi, monsieur ; je crois qu'elle l'acceptera de bonne grâce.

Tout en parlant, Plénoches et ses amis entrèrent dans un salon. Notre héros prit la clochette et appela un laquais :

— Avertissez Mme. Vertamont, dit-il, que le chevalier de Plénoches l'attend ici avec de la compagnie. — Ne vous effrayez point, monsieur le conseiller, poursuivit-il, ce sont peut-être des adieux éternels que je vais faire à votre femme.

— Plaise au ciel que vous disiez vrai ; mais tout ceci ressemble furieusement à un mauvais tour.

— Et n'avez-vous pas les voies processives de votre côté !

— Je m'y jetterai à tête perdue, si vous commettez des violences ici ; je vous en préviens.

— Ce sera parfaitement fait, monsieur Vertamont.

La jeune dame entra bientôt. Elle était pâle de visage et fort émue, mais aussi belle que jamais.

— Madame, lui dit Plénoches, ayant senti qu'il m'était impossible de vivre plus long-temps loin de vous, je viens mettre ma vie en vos mains. Je me vais tuer en sortant d'ici, et j'ai voulu vous dire adieu pour la dernière fois, avant que de rendre l'âme. J'ai amené trois gentilshommes de mes amis pour qu'ils entendent mes paroles et me déclarent, par toute la terre, un imposteur et un poltron si je n'ai accompli mon dessein au jour de demain.

— Et quoi ! s'écria la jeune dame, voulez-vous donc empoisonner tout le reste de ma vie? Ne savez-vous pas combien je suis à plaindre déjà, sans me donner encore ce dernier coup, plus cruel que les autres? Si vous aviez autant d'amour pour moi que vous l'assurez, vous craindriez d'augmenter mes chagrins. M. Plénoches, c'est bien mal à vous de m'enfoncer ainsi le poignard dans le cœur.

Madame Vertamont posa les deux mains sur son visage, pour cacher des pleurs, dont l'excès dérange toujours les plus beaux traits du monde ; mais elle n'en pleurait pas moins tout de bon, car elle aimait tendrement notre héros.

— Il n'y a plus à marchander, madame, reprit Plénoches. Je préfère mille fois la mort à l'état où je suis. Si je ne dois plus espérer de vous posséder, il faut que je mette fin à mes supplices.

— Hélas ! que je suis malheureuse ! dit la jeune dame avec des sanglots. Vertamont seul ne se voulait pas attendrir.

— Chevalier, dit-il, que ne vous mettez-vous au couvent? ce serait bien plus sage.

— Il est vrai que vous seriez aussi sûrement débarrassé de moi, mais ce n'est pas mon compte. Mes ennuis et mon désespoir finiront aujourd'hui d'une façon ou d'autre, c'est un point résolu. Il n'est plus qu'un moyen de m'arrêter ; vous pouvez encore me rendre à la vie.

— Parlez, chevalier ; je donnerai mes jours pour sauver les vôtres.

— Il faut partir avec moi. Monsieur le conseiller, je suis mort si Mme Vertamont ne vous quitte pour me suivre.

— Que la peste soit de votre moyen, chevalier ! crevez plutôt dix mille fois.

— Je le ferai, si madame est aussi inflexible que vous.

— Ce que vous demandez est-il possible ? dit la dame.

— Rien n'est plus aisé. J'ai un carosse en bas ; donnez-moi votre bras et partons. Laissez cet homme que vous n'aimez point, et qui vous rend malheureuse, pour venir avec moi. Je vous déposerai au château de Longueville, et vous épouserai après avoir fait annuler votre mariage par la cour de Rome. La chose est simple et naturelle. M. le duc se charge de la négociation.

— Vous n'êtes pas dans votre bon sens, dit la dame.

— Allons, mes amis, reprit Plénoches, je vois bien qu'il me faut mourir à l'instant ; ce sera fait dans une minute.

Il se tourne vers la porte.

— Arrêtez ! dit Mme. Vertamont; n'est-il donc plus possible de vous rendre la raison ? écoutez-moi encore.

— Je n'écoute plus rien.

La jeune dame témoigna, par tous les signes de la douleur, les combats qu'elle éprouvait en son âme ; mais, voyant que son amant allait périr infailliblement, elle courut au chevalier, et, lui prenant le bras, elle s'écria :

— Puisque vous voulez que je me perde pour vous conserver, soyez satisfait ; je vous suis.

Cela dit, Mme. Vertamont disparut avec notre héros. Le mari voulu se jeter au-devant d'elle, mais les trois gentilshommes se placèrent contre la porte et le retinrent par force.

Au bout d'une heure, le carosse était déjà loin sur le chemin de Coulommiers, accompagné par les amis de Plénoches qui l'avaient rejoint à cheval.

(La fin à un prochain numéro.)

Académie des Beaux-Arts. — Le collége des bourgmestre et échevins informe le public que la distribution des prix aux élèves de cet établissement aura lieu au local de la salle Académique de l'Université dimanche 10 novembre prochain, à 11 heures, au lieu de 10 comme il a été annoncé primitivement.

Il informe également que les cours de cet établissement recommenceront le 11 novembre au local de St-Abraham, aux heures accoutumées pendant l'hiver. Les élèves qui ne se seront pas représentés dans la huitaine, à partir du 10 novembre, seront considérés comme renonçant à leur place.

Liége, le 2 novembre 1839. Le bourgmestre, J.-J. *Tilman.*

ANNONCES.

Mme. Bage - Meura,

MARCHANDE DE MODES,

RUE DE LA REGENCE, N° 6,

A l'honneur d'annoncer son retour de la capitale, avec un choix de ce qui a paru de mieux et de plus nouveau en Chapeaux, Bonnets, Lingeries et autres Nouveautés.

Mme. RAIKEM-LONHIENNE,

RUE DU PONT-D'ISLE, N. 837, à LIÉGE,

S'EMPRESSE D'ANNONCER

son retour de Paris.

Le long séjour qu'elle a fait dans cette capitale lui a permis de donner tous ses soins aux achats, et de faire un choix distingué de tout ce qui a paru en ÉTOFFES et NOUVEAUTÉS, pour la saison actuelle, et de plus d'obtenir de grands avantages, qui la mettent à même de fixer ses prix au-dessous du cours.

Elle se charge comme de coutume, de la confection de manteaux, Burnous, Châles, etc.; elle s'est procuré à cet effet les modèles les plus nouveaux et les plus distingués.

Son DÉPOT DE PELLETERIE est de nouveau assorti de tous les articles que la saison et la mode comportent.

QUATRE CHIENS COURANS à vendre, au château de Goé, près Limbourg.

Bateaux à vapeur.

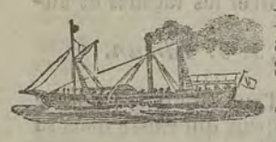

Le public est prévenu que les Bateaux à vapeur REPRENDRONT LEUR SERVICE demain 7 NOVEMBRE.

Les départs auront lieu de Liége à 7 heures et de Namur à 8 heures du matin.

N. B. Le lieu d'embarquement est provisoirement au quai du Séminaire, au-dessus du pont de la Boverie.

AVIS.

Il sera procédé le 12 NOVEMBRE prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles,

A L'ADJUDICATION DE L'ENTREPRISE

DES

Transports Militaires,

PAR TERRE ET PAR EAU,

à partir du 1er. janvier 1840, jusqu'au 31 décembre inclus de la même année.

Il pourra être pris communication à la 2e division des bureaux de l'administration provinciale du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

A Liége, le 4 novembre 1839.

VENTE

DE

VIEUX BOIS.

Le SAMEDI 9 NOVEMBRE 1839, à 2 heures de relevée; sur le terrain des Augustins, quai d'Avroy, à Liége, l'huissier ENGLEBERT, vendra publiquement plusieurs TAS DE BOIS à brûler et autres, plus une ROUE DE MOULIN.

Argent Comptant. ENGLEBERT.

BELLE VENTE

DE

BOIS DE SAPIN,

POUR CESSATION DE COMMERCE EN DÉTAIL.

LUNDI 11 NOVEMBRE 1839, à une heure de relevée, le notaire BIAR vendra, sur un terrain joignant aux nouvelles rues des Augustins et du jardin botanique sur Avroy, une quantité de Poutres, Poutrelles, Vernes, depuis 10 jusqu'à 40 pieds de longueur, Chevrons, Madriers, pièces de bois dites renfendages et autres bois de construction, le tout en sapin.

ARGENT COMPTANT.

BELLE VENTE

DE

BOIS BLANCS,

A JEHAY.

JEUDI 13 NOVEMBRE 1839, à 10 heures du matin, M. le baron VANDENSTEEN, de Jehay, gouverneur de la province, fera VENDRE aux enchères publiques dans les prairies de la ferme de Malgueille et dans un Masssif contigu à ces prairies, une forte quantité de beaux BOIS BLANCS dont une partie est propre à la menuiserie et l'autre à faire des billes pour le chemin de fer.

A UN AN DE CREDIT et sous la direction du notaire JAMOULLE.

BELLE VENTE.

Me DUSART, notaire à Liége, fait savoir que le samedi, trente novembre 1839, à 11 heures, il vendra aux enchères publiques, en son étude, rue féronstrée,

le fonds et la superficie

DU

BEAU BOIS DU VAL ST.-LAMBERT,

Commune de Seraing, à 4 milles de Liége, longeant la Meuse. Ce bois, qui contient trois cent quatre-vingt-dix hectares trente-neuf ares quarante centiares, sera exposée d'abord en quatre lots, et puis en masse.

S'adresser audit notaire, pour voir le plan et les conditions.

LIQUIDATION de M. JOHN COCKERILL

A LIÉGE.

Sur la proposition de M. John Cockerill et de l'avis de MM. les Commissaires au sursis, le public est informé que l'ÉTABLISSEMENT DE SERAING, situé près de Liége, sera mis en vente publique dans un délai de quatre mois et demi (1er mars 1840).

Des avis ultérieurs seront publiés pour annoncer l'époque de l'adjudication, ainsi que les noms des dépositaires du cahier des charges dans les principales villes du continent.

Liége, le 15 octobre 1839.

Par délégation,

Le secrétaire de la commission, L. Trembleur.

PLOMBAGE

DES

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINERAL SUCCEDANUM.

PERTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur John Mallan chirurgien dentiste, sous la raison sociale : *Mallan et fils*, n° 9, *Haifmoon, Street Piccadilly, à Londres*, et à Bruxelles, 69, Montagne de la Cour, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liége et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnemens très-importans dans la structure et l'arrangement des Dents minérales incorrodibles (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les Dents gatées avec son célèbre Minéral Succédanum, qui dans quelques secondes se rendurcit en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvénient. Le caractère particulier de cet Email, ainsi que les dents minérales, est *l'impossibilité* de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. Mallan est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les ligatures et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les dents voisines, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attraits du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés, M. J. Mallan raffermit les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les défectuosités aient été causées par l'Age, Concrétions de Tartres, Scorbut ou Affections mercurielles des Gencives.

On peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

MM. MALLAN-CHERY, dentistes de Londres et de Bruxelles, cédant aux sollicitations de leurs nombreux patiens, se sont décidés à exercer leur art dans notre ville, quatre jours par semaine au lieu de deux : les *Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi* de 10 à 4 heures. Ils sont logés chez M. Guinotte, confiseur-liquoriste, place St.-Lambert, n° 605, où l'on pourra les consulter les jours susdits.

belle vente de meubles.

Les 20 et 21 NOVEMBRE 1839, à midi,

Madame la baronne de SERDOBIN fera VENDRE à son château de Chokier, sous la direction de Me HOUBAER, notaire à Seraing,

tout le mobilier

garnissant ledit château; les principaux objets consistent : en un très-beau piano de Pape, armoires à glaces, belles glaces de différentes grandeurs, buffets en acajou pour salle à manger, tables à coulisses et à jeux, secrétaires, commodes, hautes et basses garderobes, fauteuils, canapés, etc.; chaises en acajou, couvertes en damas pour plusieurs salons, lavabos, toilettes, consoles avec glaces, formes de lit, tables de salon et de chambres à coucher, quantité de meubles à pièces rapportées, montés en bronze; plusieurs divans, matelats, couvertures, linges de tables et autres, rideaux, draperies de toutes couleurs, stores, porcelaines ancienne et moderne, cristaux, lampes en bronze, vases et statues en marbre, gravures, tableaux à l'huile, grands tapis, pincettes de salon; une superbe batterie de cuisine, un beau billard avec ses accessoires, etc., etc. Le 2me. jour on vendra aussi des cartes géographiques et une grande quantité de livres de littérature, d'histoire, etc., etc. On pourra voir les meubles deux jours avant la vente.

LE SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONIE,

GUÉRIT EN PEU DE JOURS

LES PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies diverses. — Pharmaciens dépositaires : Liége, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762; Namur, Ch. Jourdain, Huy, Ranwez, Verviers, Etienne; Maestricht, Grossier; Dinant, Mathieu; Louvain, Smont; Bruxelles, Van Hisbergh, place de la Monnaie, tous pharmaciens.

VILLE DE LIÉGE.

Le collége des bourgmestre et échevins engage les personnes, qui auraient à LOUER OU A VENDRE dans le quartier du Sud, UNE MAISON pouvant servir à *une École Gardienne* et à *une École de Filles*, de faire des propositions à l'administration communale.

Liége, le 31 octobre 1839.

Par le collége :

Le secrétaire, *Demany.* Le bourgmestre, *J.-J. Tilman.*

BOURSES.

PARIS, LE 4 NOVEMBRE.

3 p. c.	81 70	Mutualité.	—
4 p. c.	101 50	Act. Réunies.	—
5 p. c.	110 80	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2870	Dette active.	28 7/8
Ob. de la v. de Par.	1260	Passive	7 1/4
Emp. belge.	101 1/2	Emp. romain	105 1/2
Soc. générale.	—	Naples.	105
B. de Belg.	740	Empr. port. 3 p. c.	25

AMSTERDAM, LE 4 NOVEMBRE.

Dette active.	51 11/16	Espagne. Ardoin.	27 1/4
5 p. c.	99	D. diff. 1830.	—
Billet de chang.	24 7/16	» » 1855	—
Synd. d'am.	92 7/8	» » Passive.	7 1/8
» 3 1/2 %	—	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	165 1/2	Naples. Cert. Fel.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 3/4
» de Rotterdam.	—	» —1829.	105 7/8
Prusse L. 1832.	—	» C. c. Hope.	97 3/4
Autriche. Métall.	103 3/8	» Ins. gr. liv.	67 7/8
Brésil. Emp.	74 7/8	Pologne. L. 300 fl.	—

ANVERS, LE 5 NOVEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	P		Prusse. Em. à Berl.	123	P
» Dette diff.	50 1/2			Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Emp. de 48 milli.	101	P		Et. R. Levée 1832.	101 1/2	
» de 30 milli.	92 1/2	P		Cert. à A. 1834.	100 1/8	
Hollande. Det. act.	—					
Rente rem.	—			CHANG.		
Autriche. Métalliq	107 1/4 3/8	A				
Lots de fl. 250.	456	P		Amsterd. C. jours	1/8 av.	P
» fl. 250.	324	P		Id. 2 mois.	—	
» fl. 500.	826	A		Rotterd. C. jours.	1/8 av.	P
Polog. Lots fl. 500	122 1/2	P		Id. 2 mois	—	
» » fl. 500	135	P		Paris. C. jours.	1/8 av.	A
Brésil. E. L. 1854.	74 1/2			Id. 2 mois	5/8 0/0 p.	P
Espagne. Ardoin.	26 5/8 3/4 et	A		Londres. C. jours.	40	P
Dette pasive 1854.	—			Id. 2 mois	39/7	P
» différée.	8 1/4	P		Francfort. C. jours	36 1/8	A
Danemarc. E. Not.	96	A		Id. 3 mois	35 11/16	A
Dito à L.	74			Bruxelles et Gand.	1/4 0/0	A

BRUXELLES, LE 5 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/4	P		Brasseries.	—	
Emp. Rotshchild.	101	P		Tapis.	—	
Fin courant.	—			Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 30 mill.	92 5/8	P		Mutualité.	101 7/8	A
Id. de 37 mil.	71 1/4	P		S. C. Bruges.	—	
Emp de 1832 (4).	—			Monceaux.	—	
Act de la Soc. G.	730	A		Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	—			Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	—			Houyoux.	—	
B. de Belgique.	—			Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	—			Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	—			H.-F. Luxembourg	—	
Banque Foncière.	85 1/2	A		Civile.	—	
Idem.	—			Herve.	—	
Flenu.	—			Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—			Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	—			Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	—			Holl. Dette active.	—	
Levant du Flenu.	—			Losrenten inscrit.	—	
Ougrée.	—			Autriche. Métalliq	—	
Sars-Longscham.	—			Naples. C. Falcon.	—	
Chemin de Fer.	—			Espagne. Ardoin.	26 3/4	P
Vennes.	—			Fin courant.	—	
St-Léonard.	—			Prime à 1 mois.	27 1/4 d. 1	P
Chatelineau.	—			Différée de 1831.	—	
Verreries.	—			Idem de 1834.	—	
Betteraves.	—			Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—			Brésil. E. de Roth.	74 1/2	A
L'Espérance.	—			Rome. E. de 1834.	101 1/2	A

VIENNE, LE 28 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c., 107 7/8. — Actions de la Banque 1576.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liége.